

QUINCY-SOUS-SÉNART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooo

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

OBJET : N° 17

**Rétrocession de la
parcelle AA n°50 au profit
de la commune**

date de convocation :
24 mars 2023

date d'affichage :
24 mars 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Brigitte HERVY, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, Mme Angeline NKUINGA, Mme Djamila ZERROUKI, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Latifa DJELOUAH, Mme Najia BENRAMDANE, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Marie DELAROCHE	à	Mme Christine GARNIER
M. Marc NUSBAUM	à	M. Jacky GERARD
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Acacia GAROU
Mme Véronique MESSIE	à	Mme Najia BENRAMDANE
M. Florian BOIVERT	à	Mme Latifa DJELOUAH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pascal ODOT

Objet n° 17 : Rétrocession de la parcelle AA n°50p au profit de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme et cadre de vie » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 16 mars 2023.

Entendu l'exposé de Mme COUVREUX, 8^{ème} Adjointe au maire en charge de l'urbanisme et du cadre de vie,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la rétrocession de la parcelle, sise 12, rue du Petit Quincy, cadastrée AA n°50p et d'une superficie de 312 m² environ, appartenant à la SAS GREEN CITY IMMOBILIER, représentée par Monsieur Loïc VIAUD, à l'achèvement des travaux.

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs au transfert de propriété ;

DESIGNE la SELARL NOTAIRES 1788 BRUNOY dont l'étude est située au 19, rue de la Gare à Brunoy (91800), notaire de la commune pour cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire,

Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

Pascal ODOT